



2ème séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 24 septembre 2024 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 27 juin 2024
3. Assermentation des membres et membres suppléant-e-s du Conseil général
4. 24.040 - Rapport du Conseil communal relatif à l'acceptation d'un legs de CHF 125'000.- à la Ville de La Chaux-de-Fonds affecté à la restauration de la Villa Fallet
5. 24.041 - Rapport du Conseil communal à des demandes de crédit de CHF 12'985'000.- TTC pour la réalisation du nouveau Centre archives et patrimoine (CAP) et de CHF 755'000.- TTC pour la sécurisation et le déménagement des archives
6. 24.042 - Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 670'000.00 TTC pour le remplacement du fond mobile du bassin de natation du Centre multilatéral de Numa-Droz
7. 24.019 – Résolution du groupe des Vert-e-s, et si on ouvrait une forêt funéraire dans la Commune ?, déposée le 12 mars 2024
8. 24.036 – Motion du groupe PS, une abeille sur le toit, déposée le 28 mai 2024.

9. 24.037 – Interpellation interpartis, "Emission de fumée de l'usine Thommen Furler AG à la Combe-des-Moulins", déposée le 26 août 2024.
10. 24.038 – Question du groupe POP, "Piscine", déposée le 26 août 2024.
11. 24.039 – Motion du groupe PS, Projet "Alvéole", déposée le 27 août 2024.

*Béatrice Thiémard-Clémentz
présidente du Conseil général*

24.019 – Résolution du groupe Les Vert-e-s : Et si on ouvrait une forêt funéraire dans la Commune ?, déposée le 12.03.2024.

Les rites funéraires évoluent rapidement. Les lieux de sépulture pour 25 ans ne suscitent plus le même intérêt qu'il y a 1 ou 2 générations. La tempête du 24.07.23 nous a davantage ancré-e-s dans le monde de la forêt et a permis d'y conscientiser le lien qui nous y unit. Offrir une alternative à l'inhumation et/ou à la sépulture (en cimetièrè) correspond au désir de beaucoup de familles et cela se fait déjà dans d'autres villes en Suisse ou ailleurs. L'arbre apparaît comme un gardien de la mémoire. Le cimetière en forêt permet de conjuguer besoin de lien avec la nature et dernier repos. Tout cela dans un bain d'alcaloïdes et de tanins issus des arbres, et donc d'abaisser le taux de cortisol des vivants. L'épandage des cendres et les urnes biodégradables réduisent l'impact sur l'environnement. La préservation de la forêt en général, et de sa faune et de sa flore en particulier, seraient garanties par des règles de comportement adaptées. Le flux des personnes âgées et à mobilité réduite devrait aussi y être assuré.

Nous souhaitons que le Conseil communal offre cette option écologique et écoresponsable hors des lieux traditionnels.

Jean-Jacques Tritten

24.036 - Motion du groupe PS : Une abeille sur le toit, déposée le 28.05.2024.

Sur ses armoiries et sur de nombreux logos en lien avec notre Ville, nous affichons fièrement notre attachement aux abeilles. Ces petites insectes travailleurs et si importants pour la survie de l'humanité sont intimement liés à notre histoire, à notre ville, à notre patrimoine. Aussi, afin d'aller encore un pas plus loin dans le lien qui nous unit, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'installer des ruches sur les toits de certains immeubles appartenant à la Commune ou en d'autres endroits propriété de la Ville. Le miel produit pourrait ainsi être commercialisé dans les différentes boutiques de la Ville (Musées, Espace de l'urbanisme horloger, etc..).

Ceci permettrait aussi de montrer notre engagement en faveur de l'écologie et du développement durable et de sensibiliser la population à l'importance de la sauvegarde des différentes espèces.

Pierre-Alain Borel

24.037 - Interpellation interpartis, "Emission de fumée de l'usine Thommen Furler AG à la Combe-des-Moulins", déposée 26 août 2024.

La topographie du site de la Combe des Moulin est ainsi faite qu'un « lac » se crée avec les fumées sortant de l'usine Thommen-Furler AG sise à la Combe-des-Moulins 21.

En effet, en général le matin, dans certaines conditions météorologiques, la fumée émise par l'usine ne s'évacue pas verticalement comme elle le devrait, mais stagne dans la combe qui est fermée par un étranglement quelques centaines de mètres en aval du site.

Plusieurs dizaines de jours par année, donc, les habitants du quartier doivent ainsi vivre dans des brumes, voir même des brouillards émis par l'usine, desquels ils s'inquiètent, à bon droit, du caractère nocif à moyen et long terme.

Le Conseil communal est prié de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que cette usine respecte les normes en vigueur ?
- Est-ce que des analyses des fumées, des analyses de l'air dans le quartier, des analyses de végétaux et de sol, sont effectuées à proximité du site ?
- Dans quelle mesure il pourrait être demandé à cette entreprise d'améliorer l'efficacité de sa cheminée, à défaut de n'émettre des fumées que lorsque les conditions météorologiques permettent leur évacuation verticale ?
- D'une manière générale, quelles garanties peuvent être données aux habitants environnants quant aux risques qu'ils courent pour leur santé ?
- Il semble que le personnel de la STEP en aval est informé et équipé pour se protéger en cas d'incident dans cette usine. Ca n'est pas le cas des habitants du quartier. Est-ce que cela peut être corrigé ?

Le groupe PLR remercie le Conseil Communal pour ses réponses.

Christophe Ummel

24.038 – Question du groupe POP, "Piscine", déposée le 26 août 2024.

Nous nous réjouissons de la réouverture de la piscine, avec cependant un gout amer. n'aurait-il pas été possible, avec quelques aménagements de permettre que le triathlon en soit véritablement un ?

Quels seront les tarifs d'entrée à la piscine ?

Est-il prévu un tarif indigène ?

L'abonnement famille existera-t-il encore ?

Françoise Jeandroz

24.039 – Motion du groupe PS, Projet "Alvéole", déposée le 27 août 2024

Contenu : Aujourd'hui, encore peu de personnes, en particulier les enfants, se déplacent à vélo. La cause principale en est la densité du trafic qui génère un sentiment d'insécurité. Ce sentiment est justifié puisque l'Office fédéral des routes (OFROU) déclare, dans son rapport de stratégie partielle relatif à la mobilité douce (édition 2022, p.5 alinéa 3), une augmentation de 61% des accidents impliquant des vélos entre 2000 et 2020. Nous prions le CC de mettre en place une piste cyclable sur le principe d'une ceinture périphérique. Elle devrait être conçue de façon à avoir très peu de dénivelé tout au long de la boucle et passer par une majorité d'établissements scolaires. L'accès et le parage de véhicules resteraient possibles à la manière d'une zone de rencontre (20km/h).

Laure Houlmann